



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission des affaires économiques et monétaires

22.12.2009

COMMUNICATION AUX MEMBRES

Objet: Audition de Joaquin ALMUNIA, commissaire désigné chargé de la concurrence

Veillez trouver ci-joint les réponses écrites de M. Joaquin ALMUNIA.

Le secrétariat

CM800213FR.doc

PE431.087v01-00

FR

Unie dans la diversité

FR

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE
DU PARLEMENT EUROPÉEN
DESTINÉ AU COMMISSAIRE-DÉSIGNÉ
Joaquín ALMUNIA
(Concurrence)

Compétence générale, engagement européen et indépendance personnelle

- 1. Quels aspects de vos qualifications et de votre expérience personnelle sont-ils particulièrement utiles pour accéder à la fonction de commissaire et promouvoir l'intérêt général européen, en particulier dans le domaine dont vous auriez la charge? Quelles sont vos motivations? Quelles garanties d'indépendance êtes-vous en mesure de donner au Parlement et comment feriez-vous en sorte que vos éventuelles activités passées, actuelles ou futures ne puissent jeter le doute sur l'exercice de vos fonctions au sein de la Commission?**

J'ai pris mes fonctions en tant que membre de la Commission en avril 2004. Depuis j'ai vécu l'une des périodes les plus passionnantes de ma vie professionnelle et politique. Partisan convaincu de l'intégration européenne et ayant participé au processus qui a débouché sur l'adhésion de l'Espagne à l'UE, j'ai considéré comme un grand honneur le fait d'être membre du collège. Aujourd'hui, près de six ans après ma prise de fonctions, ma vision du rôle que peut jouer la Commission dans la promotion de l'intérêt général européen est pleinement confirmée. La réforme du pacte de stabilité et de croissance, parallèlement au réexamen de la stratégie de Lisbonne et à l'adaptation de l'Union économique et monétaire à l'UE-27, ont constitué mes priorités durant la première partie de mon mandat. Au cours des deux ans et demi qui viennent de s'écouler, l'Europe a toutefois été confrontée à une grave crise économique et financière. En tant que commissaire, je n'ai pas ménagé mes efforts pour parvenir, en coopération étroite avec le président et mes collègues, les autres institutions européennes, les États membres et la Banque centrale européenne, à l'adoption de mesures efficaces et coordonnées au niveau européen, notamment l'apport d'un soutien financier à certains pays n'appartenant pas à la zone euro. J'ai participé à l'élaboration du plan européen pour la relance économique, à l'interprétation des règles de l'Union européenne dans le cadre de l'analyse du soutien au secteur bancaire, ainsi qu'à la réforme de la réglementation et de la surveillance financières, en prenant part activement aux travaux du G-20 et d'organisations internationales telles que le Fonds monétaire international. La crise a montré à quel point les institutions de l'Union européenne et les instruments prévus par les traités peuvent contribuer à améliorer la coordination des actions menées au niveau national pour répondre à une crise économique d'une telle ampleur, en protégeant le marché intérieur et

le modèle social européen. Nous ne saurions toutefois ignorer les limites et les difficultés de cette coordination.

Après avoir contribué pendant plus de cinq ans à créer les conditions macroéconomiques permettant d'atteindre ces objectifs, je suis à présent extrêmement désireux d'œuvrer au renforcement de l'économie européenne en agissant au niveau des marchés et des entreprises en qualité de commissaire chargé de la concurrence. La politique de concurrence, à l'instar de l'euro ou du marché intérieur, est un instrument clé pour doter l'Europe d'une économie compétitive sur la scène internationale.

Comme je l'ai fait précédemment en ma qualité de membre de la Commission, je continuerai à exercer les responsabilités qui m'incombent en tant que commissaire dans le plein respect des dispositions du traité relatives à l'indépendance et à la déontologie, inscrites à l'article 17, paragraphe 3, du traité sur l'Union européenne (TUE) et à l'article 245 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), et conformément au code de conduite des commissaires. Je veillerai à ne pas être placé dans une position ou situation susceptible de remettre en cause mon indépendance, mon impartialité et ma disponibilité vis-à-vis de la Commission. Je m'abstiendrai notamment d'exercer un mandat public de quelque nature qu'il soit ou toute autre activité professionnelle, rémunérée ou non. La déclaration d'intérêt actualisée que je dois présenter, comme le prévoit le code de conduite des commissaires, est prête et rendue publique. Je la mettrai régulièrement à jour en cas de changement et j'informerai le président de la Commission de toute situation qui pourrait, dans l'exercice de mes fonctions, entraîner un conflit d'intérêt.

Gestion du portefeuille et coopération avec le Parlement européen et ses commissions

2. **Comment évalueriez-vous votre rôle en tant que membre du collège des commissaires? À quel égard vous considéreriez-vous responsable et comptable devant le Parlement de vos actions et de celles de vos services?**

Mon rôle sera d'appliquer une politique très spécifique s'adressant essentiellement aux entreprises, dans le cas du contrôle des concentrations et des décisions en matière d'ententes, et aux gouvernements et aux entreprises pour ce qui est du contrôle des aides d'État. Ma mission consistera à veiller à ce que les règles et les procédures soient appliquées avec rigueur et cohérence afin qu'elles soient équitables et prévisibles et perçues comme telles par tous les intéressés, en premier lieu par le collège des commissaires qui assume la responsabilité collective de toutes les décisions qu'il adopte et en dernier lieu par les juridictions de l'Union européenne. À cette fin, comme je l'ai fait jusqu'à présent, je continuerai de demander à mon cabinet et à la DG concurrence de respecter les normes professionnelles et d'intégrité les plus élevées et de s'engager à travailler ensemble dans un esprit de confiance mutuelle et de transparence. Je m'emploierai à respecter les mêmes normes, à travailler dans le même esprit et à leur fournir les directives nécessaires pour leur travail quotidien ainsi que des orientations stratégiques. Les mêmes principes inspireront mon action au sein du collège des commissaires lorsque j'y soumettrai des décisions ou que je participerai à des délibérations sur des propositions de mes homologues, en gardant constamment à l'esprit la recherche de l'intérêt général de l'Europe et de ses citoyens. Outre la mission de gardienne du traité qu'elle doit assurément mener à bien, la Commission, à mon sens, doit également donner des impulsions et jouer un rôle de catalyseur pour permettre l'adoption, au niveau européen, de mesures efficaces répondant aux problèmes qui préoccupent les citoyens européens. J'estime que mes missions en tant que membre de la Commission consistent

également à communiquer et à informer activement le public à la fois sur les dossiers relevant de mon portefeuille et sur le travail de la Commission.

Après avoir été membre du parlement espagnol pendant 25 ans et commissaire pendant près de six ans, je suis pleinement convaincu que le contrôle public par le Parlement européen est fondamental pour assurer la transparence et la responsabilité démocratiques dont les citoyens ont besoin pour avoir confiance dans la Commission européenne. Depuis 2004, je n'ai cessé d'attacher une grande importance à l'établissement de relations étroites et fructueuses avec le parlement européen; j'ai noué, en particulier, de très bonnes relations avec la commission des affaires économiques et monétaires. Dans le même esprit d'ouverture et de transparence, je resterai à la disposition du Parlement européen et de ses commissions pour faire rapport sur tout dossier relevant de mon portefeuille, en fournissant toutes les informations nécessaires, tout en respectant les contraintes imposées notamment par la confidentialité. J'assumerai également la responsabilité individuelle de mes actions, sans préjudice du principe de collégialité de la Commission, ainsi que la responsabilité politique de l'activité de mes services.

- 3. Quels engagements spécifiques êtes-vous prêt à prendre en termes de transparence renforcée, de coopération accrue et de prise en compte effective des positions et demandes d'initiative législative du Parlement, y compris à la lumière de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne? Concernant les initiatives envisagées ou les procédures en cours, êtes-vous prêt à informer le Parlement et à lui fournir des documents sur un pied d'égalité avec le Conseil?**

Le traité de Lisbonne, j'en suis convaincu, offre à l'Union européenne, un cadre d'action plus efficace et plus démocratique. Cela est dû, en grande partie, au rôle accru du Parlement européen. Je suis donc pleinement déterminé, en vue d'œuvrer à l'émergence d'une sphère publique européenne plus démocratique, à travailler en collaboration étroite avec le Parlement à tous les niveaux. Je serai prêt, à la demande du Parlement et de ses commissions, à présenter et à expliquer toute initiative relative à une politique générale prise sous ma responsabilité et je veillerai à ce qu'elle soit bien préparée et conforme à la politique suivie par la Commission en matière d'études d'impact, de consultations et d'évaluations. Je rendrai compte en détail au Parlement du suivi donné à ses recommandations concernant des questions de politique générale, en expliquant tout écart par rapport à ces dernières.

Les actions de l'Union européenne tirent leur légitimité démocratique du rôle que le traité confère à ses institutions. Je considère qu'il m'incombe en tant que membre de la Commission, et c'est aussi ma perception de la démocratie, de traiter les deux institutions sur un pied d'égalité conformément au rôle respectif que leur attribue le traité. J'appliquerai rigoureusement ce principe aux procédures envisagées ou en cours dans le domaine de la politique de concurrence chaque fois que le traité le prévoit. Enfin, je m'engage à respecter pleinement tous les engagements souscrits au titre de l'accord-cadre, y compris les règles relative à la communication d'informations confidentielles.

Questions relatives aux politiques

- 4. Quelles sont les trois grandes priorités que vous entendez poursuivre dans le cadre du portefeuille qui vous est proposé, compte tenu, le cas échéant, de la crise financière, économique et sociale et des préoccupations liées au développement durable?**

Ma principale priorité sera d'actionner tous les leviers de la politique de concurrence afin que les marchés apportent plus d'avantages aux consommateurs, aux entreprises et à la société dans son ensemble. J'utiliserai les pouvoirs dont dispose la Commission pour défendre et

développer la concurrence au sein du marché intérieur en vue d'œuvrer au bien-être des consommateurs européens, d'améliorer la compétitivité des entreprises européennes et de contribuer à une croissance durable et à la création d'emplois. Je n'hésiterai donc pas à prendre des mesures à l'encontre d'entreprises ou de pouvoirs publics si j'ai la preuve que leurs pratiques sont illégales – qu'il s'agisse d'accords anticoncurrentiels entre concurrents, de comportement abusif d'entreprises en position dominante, de tentatives de pouvoirs publics de fausser la concurrence au sein du marché intérieur par l'octroi d'aides d'État illégales, ou de mesures concernant des entreprises publiques ou privées auxquelles les États membres accordent des droits spéciaux ou exclusifs. Je ferai barrage aux concentrations qui auraient pour effet d'entraver de façon significative la concurrence, au détriment des consommateurs et de la compétitivité.

En particulier, je veillerai à ce que la politique de concurrence appuie les efforts déployés pour trouver une issue satisfaisante à la crise tout en maintenant des conditions de concurrence équitables et en préservant le marché intérieur. J'utiliserai les instruments en matière de concurrence pour aider les États membres à restructurer les entreprises du secteur financier et de l'économie réelle et pour faciliter l'accès des entreprises au crédit. Je n'hésiterai pas en revanche à empêcher les courses aux subventions qui sont préjudiciables ou les distorsions de concurrence indues.

Dans le même temps, la crise a montré clairement qu'il est nécessaire de revoir le cadre procédural applicable aux aides d'État. Je mettrai à profit toute la panoplie d'instruments offerts par la politique de concurrence pour contribuer à faire de l'Union européenne une économie sociale de marché qui soit durable. Bon nombre des orientations stratégiques applicables devront être réexaminées au cours du prochain mandat et je veillerai, à cette occasion, à ce que la politique de concurrence constitue un levier important pour concrétiser la vision que la Commission a de l'Union européenne à l'horizon 2020. La croissance doit être fondée sur la connaissance, les compétences et l'innovation, éléments que l'encadrement des aides d'État à la recherche et au développement vise à encourager. La croissance doit être respectueuse de l'environnement et bénéficier à tous, objectifs que permettront d'atteindre les lignes directrices concernant les aides d'État à la protection de l'environnement, les orientations sur les aides d'État à la formation ainsi que les orientations relatives aux aides d'État liées aux services d'intérêt économique général de haute qualité. Enfin, la croissance doit reposer sur des marchés ouverts et concurrentiels, ce qui sera favorisé par l'application des règles de concurrence dans des secteurs clés tels que l'énergie, les technologies de l'information et les transports. Dans ce contexte, je me réjouis de pouvoir également dans les secteurs du transport et de l'énergie mettre tous les instruments de la politique de concurrence au service de la réalisation de ces objectifs.

5. Quelles sont les initiatives législatives et non législatives spécifiques que vous entendez présenter, et selon quel calendrier? Quels engagements spécifiques pouvez-vous prendre concernant en particulier les priorités et demandes des commissions (en annexe) qui relèveraient de votre portefeuille? De quelle manière veilleriez-vous personnellement à la bonne qualité des propositions législatives?

J'étofferai le droit et la politique de la concurrence dans l'UE et, s'il y a lieu, je proposerai de nouvelles initiatives en la matière afin de tenir compte des réalités du marché et de la pensée économique et juridique contemporaine. Je suis également déterminé à continuer à veiller à ce que la Commission donne des orientations claires aux tribunaux, aux autorités nationales et aux entreprises.

En ce qui concerne la gestion de la crise économique et financière, la Commission a, au cours

de l'année passée, mis en place un cadre transparent sur la manière dont elle applique les règles relatives aux aides d'État dans le secteur bancaire, en vue de restaurer la viabilité de ce dernier. Pour ce qui est de l'économie réelle, le cadre temporaire pour les aides d'État adopté en décembre 2008 ménage aux États membres la latitude nécessaire pour pouvoir accorder des ressources substantielles aux entreprises et aux secteurs les plus durement touchés, tout en protégeant le marché intérieur des distorsions de concurrence indues. Je veillerai à ce que ces cadres continuent de s'appliquer de façon cohérente afin de garantir des conditions de concurrence égales dans le marché intérieur, y compris au cours de la phase de suppression progressive des mesures de soutien qui interviendra en temps utile parallèlement à la mise en œuvre de la stratégie de sortie plus générale. J'ai l'intention de poursuivre dans cette même voie, à savoir offrir orientations et transparence aux États membres et aux entreprises, afin de contribuer à la réalisation dans l'UE d'objectifs à long terme qui soient durables.

Dans le même temps, la crise a montré qu'il est nécessaire de revoir le cadre procédural applicable aux aides d'État. En m'appuyant sur les progrès accomplis au cours de ces dernières années et en les consolidant, j'ai pour ambition de moderniser la conduite des enquêtes relatives aux aides d'État. Cela devrait garantir un traitement rapide des affaires et nous pourrions être appelés dans ce cadre à améliorer et à actualiser nos méthodes et nos instruments d'investigation.

Je souhaite également minimiser les coûts pour les entreprises et réduire la fragmentation persistante du marché intérieur. Je mettrai donc l'accent sur la nécessité de renforcer la cohérence et la convergence dans le domaine du contrôle des ententes et des concentrations dans toute l'Union européenne. Je souhaite par ailleurs faire en sorte que l'UE conserve son rôle moteur pour la politique de concurrence au niveau mondial et contribuer à encourager la convergence et la coopération entre les autorités de concurrence au niveau tant bilatéral que mondial.

J'ai l'intention d'étudier plus en détail la question des actions en dommages et intérêts pour infraction au droit des ententes et de l'indemnisation des victimes, en gardant à l'esprit la nécessité de prévoir des garde-fous pour nous éviter de verser dans la culture exagérée du contentieux que l'on observe souvent aux États-Unis. Je souhaiterais engager des consultations sur ce thème et, en particulier, recueillir l'avis du Parlement européen sur ce point.

J'estime que le dispositif institutionnel et le processus de prise de décision de la Commission dans le domaine de la concurrence sont très solides et offrent des garanties en matière d'efficacité, d'équité et de régularité de la procédure. Le fait que la Commission ait dans ses attributions, parallèlement à d'autres politiques, celle de la concurrence s'est avéré et demeurera un élément essentiel pour remédier à la crise financière, laquelle ne saurait être jugulée qu'en associant politique financière, réglementation avisée et contrôle efficace des aides d'État. La DG concurrence, en tant que partie intégrante de la Commission européenne, est également davantage à même de contribuer à la réalisation d'autres objectifs stratégiques, en particulier en partageant la connaissance approfondie du marché qu'elle a acquise à la faveur de ses mesures d'application, de la surveillance du marché et de ses enquêtes sectorielles.

Je suis déterminé à présenter des propositions législatives et non législatives de grande qualité, en respectant les principes dictés par l'engagement à mieux légiférer, en m'appuyant sur une large consultation du public, sur la connaissance du marché, et en saisissant toutes les occasions d'engager un dialogue fructueux avec le Parlement européen.